

Fiche technique

REFERENCE N2-25-2

DUREE : 1 jour

COUT : 1 250 €

SOUFFRANCE AU TRAVAIL : GERER ET ANTICIPER

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Donner au personnel concerné des outils pour aborder et gérer la souffrance au travail.

PUBLIC

Membres du CSE, équipe Ressources Humaines, personnel en charge de la prévention des risques psychosociaux

PREREQUIS

Avoir suivi la journée de formation « Souffrance au travail : la reconnaître »

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Être capable de

- Gérer les situations de souffrance au travail
- Anticiper la prise en charge du mal-être et développer des moyens de le prévenir

CONTENU

- **Comprendre et évaluer**
 - Comprendre la souffrance (historique, lien avec le travail, représentation de la situation, ...)
 - Évaluer la sévérité des symptômes et le risque suicidaire
- **Adopter une attitude appropriée et fixer les limites de son intervention**
 - Définir son positionnement en fonction de la gravité de la situation et de la problématique RPS identifiée
 - Sur le plan individuel :
 - Mener les entretiens de façon adaptée
 - Accompagner et orienter
 - Sur le plan collectif :
 - Mener une enquête en milieu professionnel

- **Anticiper**
 - Définir les interlocuteurs en fonction des cas, et leur champ d'intervention
 - Identifier les signaux d'alerte précoces
 - Gérer précocement les conflits
- **Comprendre les facteurs déclencheurs dans l'entreprise**
 - Organisationnels, émotionnels, relationnels
 - Les besoins personnels

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Mises en situations
- Partage d'expériences

ORGANISATION PRATIQUE

- 1 journée. Horaires : 08h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30 (*modulables*)
- Lieu de la formation : dans les locaux du Centre Fichter à Saint-Pierre, ou locaux mis à disposition par l'entreprise
- Nombre de participants : 12 maximum par session.

Les repas des stagiaires sont libres, non pris en charge par l'organisme de formation.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Cette formation est organisée en intra-entreprise.

Elle fait l'objet d'une convention entre l'organisme et le prestataire précisant notamment les dates et lieux de la formation, ainsi que la liste des participants.

La participation de personnes en situation de handicap fera l'objet d'une rencontre préalable avec le référent handicap de l'entreprise ou, à défaut, avec le responsable des ressources humaines pour optimiser leur accueil.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION ET D'EVALUATION DES RESULTATS

Feuilles de présence
Questions orales ou écrites
Mises en situation
Formulaires d'évaluation de la formation par les stagiaires

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Jonathan SAUTEUR – Psychologue du travail